

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 29 juin 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour un poste de Coordonnateur départemental des formations pour l'école inclusive - Rentrée scolaire 2022-2023

Poste vacant :

Un poste de "Coordonnateur départemental des formations pour l'école inclusive" est à pourvoir à la rentrée scolaire 2022-2023

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°1 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant(e) du 1er degré, titulaire du CAFIPEMF.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 4 juillet 2022**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 6 juillet 2022**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **début juillet 2022**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif s'il détient le titre requis. A défaut, il sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DÉBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°1**

COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL DES FORMATIONS POUR L'ECOLE INCLUSIVE

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaires du CAFIPEMF.
Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental.
Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

Missions :

Participer à l'ensemble des actions transversales au Pôle inclusive :

- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques du premier et du second degrés, équipes de circonscription, directeurs des écoles, professeurs des écoles stagiaires, maîtres formateurs, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires.
- Actions et projets partenariaux.

Coordination départementale des formations pour le Pôle inclusive :

- Mettre en œuvre des actions de formation à destination des professionnels accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces formations s'inscrivent dans la politique départementale en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap en classe ordinaire. (Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). La mise en œuvre de ces formations comporte notamment toute la dimension logistique et la communication : élaboration des plannings de formation, prise de contact avec les intervenants, grilles de stage, organisation matérielle (lieux, accueil, courriers de convocation, listes d'émargement...).
- Préparer et animer des temps de formation.
- Assurer l'évaluation des formations : tenir régulièrement informé l'IEN ASH conseiller technique départemental du fonctionnement du service et des difficultés éventuelles, lui soumettre des propositions pour qu'il soit procédé autant que de besoin aux ajustements nécessités par un dispositif en évolution permanente (procédures, organisation, fonctionnement ...).

Assurer le suivi de la formation des professionnels à l'aide de tableaux de bord :

- Elaboration des outils de recueil et de contrôle des présences à toutes les actions de formation ;
- Opérations de recueil du contrôle des présences à toutes les actions de formation
- Edition des attestations de présence aux actions de formation ; Communication aux intéressés.
- Etre un interlocuteur privilégié des enseignants référents, des équipes pédagogiques des premier et second degrés, des équipes de circonscription, des directeurs des écoles, des professeurs des écoles stagiaires, des maîtres formateurs, des AVS.
- Participer au partenariat avec les ESPE et le Rectorat de l'Académie de Créteil pour les formations initiale et continue.

Compétences :

- être titulaire du CAFIPEMF.
- posséder de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissances pédagogiques mais également une connaissance approfondie des organisations, dispositifs, procédures tant en ce qui concerne l'Education nationale que les partenaires institutionnels.
- faire preuve de capacités organisationnelles et relationnelles avérées et notamment de grandes capacités d'écoute, être capable de s'adapter à un contexte professionnel en évolution constante.
- posséder une solide expérience dans le domaine de la formation.
- posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer efficacement une réunion et d'en rendre compte.
- posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel) et être prêt à se former éventuellement dans ce domaine.
- être capable de s'inscrire dans une démarche de formation permanente en se tenant informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique.
- avoir de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat, être en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale et donc capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- être titulaire impérativement du permis B en raison des déplacements à effectuer dans l'académie.